

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction de la politique
des ressources humaines*

*Bureau de la réglementation
et de la fonction militaire*

**Arrêté du 23 novembre 2017 modifiant l'arrêté du 10 octobre 2017 portant création
de l'Observatoire national des sciences et des technologies en lien avec la délinquance**

NOR : INTJ1732454A

Le ministre d'état, ministre de l'intérieur,

Vu l'arrêté du 10 octobre 2017 portant création de l'Observatoire national des sciences et des technologies en lien avec la délinquance,

Arrête:

Article 1^{er}

Le deuxième alinéa de l'article 3 de l'arrêté du 10 octobre 2017 susvisé est complété par les mots : « et par une personnalité extérieure qualifiée nommée par décision du directeur général de la gendarmerie nationale ».

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 23 novembre 2017.

Pour le ministre d'État et par délégation :
*Le général d'armée,
directeur général de la gendarmerie nationale,*
R. LIZUREY